

Le Journal des Gardons

L'Établissement Public Territorial de Bassin Gardons vous informe

SEPTEMBRE 2022 • n° 17

EDITO



Max ROUSTAN Président de l'EPTB Gardons



La crue de septembre 2002 : 20 ans déjà mais une mémoire encore vive

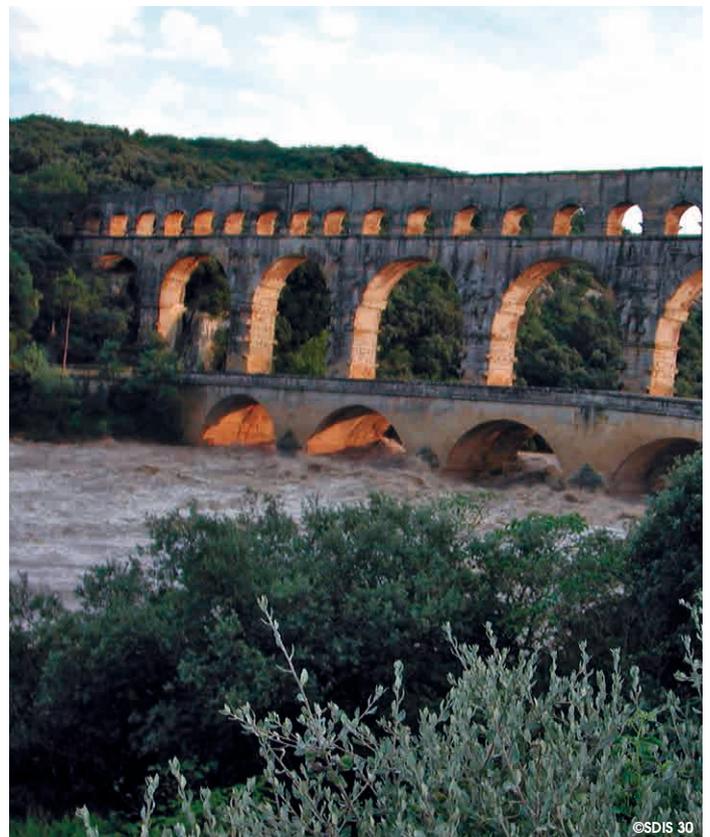
Les 8 et 9 septembre 2002, notre bassin versant a été en grande partie dévasté par une crue qui a marqué l'histoire et que nous gardons encore bien en mémoire. Ce numéro du journal revient sur cette crue majeure. Les 20 ans écoulés depuis cet événement dramatique nous donnent également l'occasion de rappeler toutes les actions qui ont été conduites pour prévenir les inondations. Nous n'éviterons pas des phénomènes aussi massifs mais nous serons mieux préparés et organisés pour y faire face. Il convient également de rappeler que nous avons été confrontés à de multiples crues depuis 2002, plus localisées mais parfois très violentes, comme celle de septembre 2020 dans les Cévennes ou les séries de crues de 2014 dans la plaine. Nous avons pu les gérer efficacement grâce, notamment, à notre organisation.

L'EPTB Gardons conforté : un outil efficace au service du territoire

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a entraîné une réorganisation complète de la gouvernance (le « qui fait quoi ») de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Conséquence de cette réorganisation, l'EPTB Gardons s'est retrouvé privé de 40% de ses ressources financières. Les élus du bassin versant ont travaillé longuement sur l'avenir de la structure, pour maintenir la solidarité sur l'ensemble du bassin des Gardons face au désengagement financier de l'État. Ils ont ainsi conforté l'EPTB et assuré son financement jusqu'en 2030. Le journal revient sur cette décision forte qui est indispensable pour préparer l'avenir.

La ressource en eau, indissociable des inondations en secteur méditerranéen

Confrontés à un trop d'eau et à un manque d'eau, si caractéristique de nos secteurs méditerranéens, nous avons conscience des évolutions à venir qui vont accentuer les phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations). L'EPTB Gardons travaille ainsi activement sur les ressources en eaux souterraines les plus importantes du bassin versant afin de mieux les connaître pour mieux les gérer mais aussi pour évaluer si de nouvelles ressources locales pourraient bénéficier au territoire. L'utilisation économe et vertueuse de l'eau sera bien entendu un préalable mais il faut anticiper sans attendre les changements à venir. >>



Pont du Gard, lors de la crue de 2002

SOMMAIRE

2-3 • GARDONS EN MÉMOIRE

La crue de septembre 2002

4-5 • DES ACTIONS POUR RÉDUIRE LE RISQUE INONDATION

De la culture du risque aux aménagements hydrauliques

6 • L'EPTB GARDONS EN MOUVEMENT

Du nouveau pour la structure

7 • FIL D'ACTUALITÉ

Retour sur les événements de l'année

8 • GARDONS EN TÊTE

Le citoyen, acteur de la prévention du risque inondation



GARDONS EN MÉMOIRE

La crue de septembre 2002

Plus de 6 mois de précipitations en 24 heures sur plus de 5000 km²

Les 8 et 9 septembre 2002, un épisode pluvio-orageux d'une intensité exceptionnelle s'est abattu sur le Gard, l'Hérault et le Vaucluse. Un territoire de plus de 5 000 km², soit l'équivalent du département du Gard, a reçu en quelques heures plus de 200 mm de précipitations. Le cumul moyen des pluies sur le bassin versant des Gardons a été de 400 mm.

Le Gardon d'Anduze a été le plus durement touché, avec un cumul de pluies avoisinant les 700 mm à Cardet.



Que disent les chiffres ?

1 millimètre (mm) = 1 litre (L) d'eau par mètre carré (m²)

500 mm = 500 L / m², ce qui correspond à une hauteur d'eau jusqu'aux genoux pour une personne de taille moyenne

L'essentiel des pluies est tombé en

12 heures

À Vézénobres, le débit du Gardon a atteint

7 000 m³/s

800 millions de m³

d'eau se sont écoulés sur le bassin versant des Gardons

Au Pont Saint-Nicolas, dans les Gorges du Gardon, l'eau est montée de

24 mètres



© MIAM



© JP Favand - Dépt du Gard



© Alès Agglomération

420 communes classées en catastrophe naturelle

Les pluies intenses des 8 et 9 septembre 2002 ont entraîné des ruissellements violents et le débordement des principaux cours d'eau, conduisant à des inondations d'une ampleur rare. 114 communes seront touchées sur le bassin versant des Gardons.

On comptera des centaines d'habitations sinistrées, plus de 170 ponts et 32 km de voiries endommagés. 14 personnes perdront la vie, dont cinq à Aramon suite à une rupture de digue.

200 km² inondés

sur le bassin versant soit 10 % de sa surface

+ de 800 millions d'euros

de dommages matériels dans le Gard



M. MAZAUDIER

MAIRE DE SAINT-CHAPTES



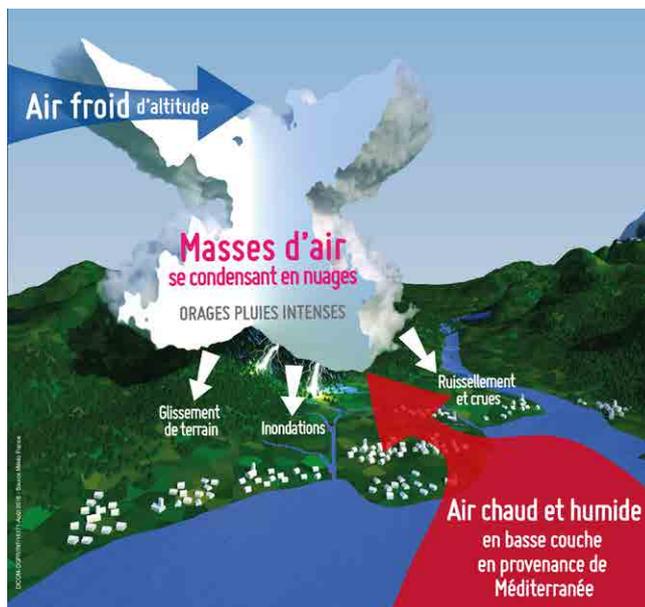
En 2002, j'étais déjà à la mairie, en tant qu'adjoint au maire de l'époque. Nous n'avons pas reçu d'alerte avant l'évènement. L'eau est montée très vite. Nous avons fait tout notre possible pour prévenir les habitants quand la météo a commencé à se dégrader. Le téléphone a été coupé à la mairie et nous avons installé notre centre de crise à la gendarmerie. Les premiers secours sont arrivés le 10 septembre, depuis Brignoles, quand l'eau a commencé à baisser. Il y a eu des dégâts très importants chez les particuliers, mais aussi sur les exploitations agricoles, dans les serres, dans les vignes. C'était juste avant les vendanges. Mais nous avons pu compter sur un vrai élan de solidarité pour nettoyer le village et aider les personnes les plus touchées ! >>>

Les crues méditerranéennes et l'exposition au risque inondation

Les épisodes méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée qui peuvent générer des orages violents parfois stationnaires. Ils se produisent plus particulièrement à l'automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation. Ces épisodes de pluie intense peuvent conduire à des crues soudaines et dangereuses. Le relief cévenol favorise l'apparition de ces phénomènes.

Le changement climatique est un autre facteur de risque, susceptible d'augmenter la fréquence des crues au cours du XXI^e siècle. On observe déjà une intensification des fortes précipitations dans les régions méditerranéennes depuis le début des années 1960, et une multiplication des épisodes méditerranéens les plus forts, en particulier ceux qui dépassent 200mm en 24h.

L'implantation de bâtiments et d'activités économiques dans les zones inondables expose naturellement ceux-ci à d'importants dommages en cas de crues ou de ruissellements intenses.



Formation d'un épisode méditerranéen. Source Météo France

Des crues à répétition sur le territoire

Un témoignage de 1697

« ce samedi dix septième jour du mois d'aoust 1697 il est arrivé une grande inondation à **LA RIVIÈRE DE GARDON AYANT DÉBORDÉ** jusque au pont du vallat de Bannière et emporté tous les moulins et chaussées depuis Saint-André jusqu'à Anduze... »

Notaire de Saint-Jean-Chassin-du-Guerny

Les crues majeures des dernières décennies

- 6 et 7 octobre 1997
- 6 et 7 octobre 2001
- 8 et 9 septembre 2002
- 22 octobre et 2 novembre 2008
- 17 et 20 septembre puis 9 et 10 octobre 2014
- 19 septembre 2020



Crue du Gardon à Alès en 1907

3 liens utiles pour en savoir plus sur le sujet



EXPO

Exposition virtuelle proposée par la MIAM :

<https://bit.ly/INONDEXPO>



VIDÉOS

Vidéo ludique de Noé Gard « Inondations dans le Gard : aurez-vous les bons réflexes le jour J ? » :

<https://bit.ly/3za4Zq8>



Vidéo pédagogique de Météo France « Tout savoir : les épisodes méditerranéens » :

<https://bit.ly/3te4LKW>



DES ACTIONS MULTIPLES POUR RÉDUIRE LE RISQUE INONDATION

De la culture du risque aux aménagements hydrauliques

Des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) mis en œuvre depuis 2003 sur le bassin versant des Gardons

Suite à la crue de septembre 2002, une nouvelle stratégie nationale s'est mise en place. Au-delà des travaux hydrauliques, de nouvelles actions sont mises en œuvre pour développer la culture du risque au sein de la population, mieux anticiper et gérer les crues, adapter les bâtiments au risque, contrôler le développement urbain et entretenir les cours d'eau.

Dès 2003, l'EPTB Gardons s'inscrit dans cette démarche appelée Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Depuis, 451 actions ont été menées pour un montant total de 74 millions d'euros. Un troisième programme vient d'être lancé comportant 28 actions pour 28 millions d'euros. Les PAPI permettent de disposer, en fonction des projets, du soutien financier de l'Europe (programme FEDER), de l'État (FPRNM), de la Région Occitanie et du Département du Gard.

La sensibilisation de tous les publics

De très nombreuses actions ont été conduites en matière de sensibilisation du public : pose des repères de crue, diffusion d'animations pédagogiques, expositions, brochure « étude historique »... Parmi toutes ces mesures, la sensibilisation dans les établissements scolaires et la formation des élus ont plus particulièrement marqué les esprits : depuis 2004, ce sont plus de 25 000 élèves et près de 400 élus qui ont



été concernés par ces actions. Le Département du Gard, porteur de ces actions, a par ailleurs développé un site internet dédié au risque inondation : <https://noe.gard.fr/>

Des moyens renforcés pour anticiper et gérer les crises

Depuis 2002, d'importants développements ont eu lieu en matière d'anticipation des crues. Les modèles de prévision ont été améliorés et des mises en vigilance sont émises à chaque événement. En effet, les acteurs de la sécurité publique et la population sont informés le plus tôt possible avant que surviennent les premiers débordements.

Nous devons ces progrès aux services de Météo France et de Prévision des Crues Grand Delta. De nombreuses données sont maintenant accessibles sur internet pour s'informer facilement sur la situation hydrométéorologique. Rendez-vous sur :

<https://vigilance.meteofrance.fr/>
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

En complément des moyens d'anticipation, les communes ont formalisé les actions qu'elles ont à mener lors des inondations au travers des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). 105 communes du bassin versant des Gardons en sont dotées.

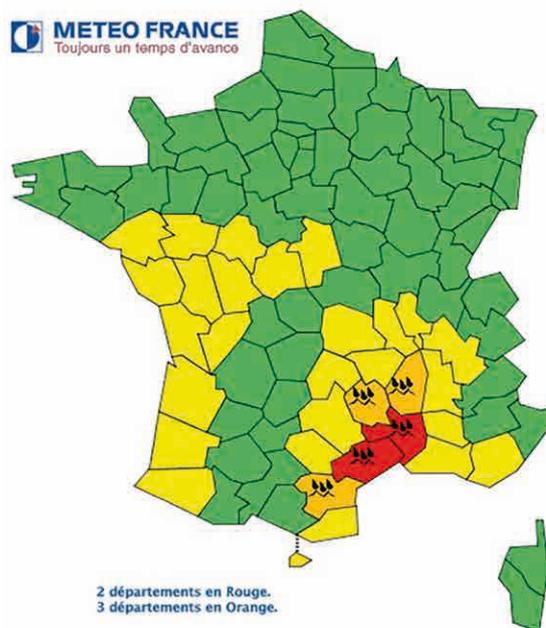
L'essentiel des actions menées depuis 20 ans

- 25 000 élèves ont été sensibilisés, 400 élus formés.
- Les phénomènes sont mieux anticipés, la gestion de crise a été améliorée.
- 238 logements présentant des dangers pour leurs occupants ont été relocalisés.
- Les bâtiments vulnérables peuvent être protégés par des équipements anti-inondation (programmes ALABRI).
- La construction en zone inondable a été réglementée.
- L'EPTB Gardons assure l'entretien de 3200 kilomètres de cours d'eau, dont 1000 km concernés par des travaux, ainsi que la gestion de digues et de barrages qui protègent 25000 habitants du territoire.



Visite de collégiens devant les repères de crue à Anduze

Carte de vigilance nationale



L'adaptation des bâtiments et de l'urbanisme

La crue de septembre 2002 a révélé la dangerosité de certains logements. Un programme d'acquisition de ces biens vulnérables a été lancé par l'Etat à l'aide du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs permettant à leurs propriétaires de se reloger hors zone inondable. 238 dossiers ont abouti. Les maisons sont achetées par la commune puis démolies. Les terrains sont ensuite rendus inconstructibles.

En complément de ces actions de relocalisation, un programme d'intérêt général dénommé **ALABRI** a été mis en place pour accompagner les propriétaires de logements en zone inondable. Il a permis la réalisation de plus de 1600 diagnostics et l'équipement de 140 habitations avec, notamment, la pose de dispositifs empêchant l'eau de pénétrer à l'intérieur des logements (batardeaux).

En ce qui concerne l'urbanisation future, 107 communes ont été dotées d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Ces documents édictent les règles de constructibilité en zones inondables.



Pose d'un batardeau devant la mairie de Ners

Un entretien régulier des rivières, essentiel face au risque inondation

Les berges du Gardon et de ses affluents sont pour leur grande majorité situées sur des parcelles privées. Il appartient à leurs propriétaires d'en assurer l'entretien. Toutefois, l'évolution historique a conduit à un abandon des pratiques anciennes. Dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général, l'EPTB Gardons s'est donné des moyens de se substituer aux riverains et d'intervenir sur les secteurs les plus sensibles pour prévenir des risques d'inondation causés par une végétation trop abondante.

Une campagne de grande ampleur a été menée suite à la crue de septembre 2002. Il a fallu d'abord retirer tous les dépôts de bois laissés par le Gardon (les embâcles) puis mener à bien une remise en état globale du bassin versant. Ces travaux ont porté leurs fruits lors des dernières crues (2008, 2014, 2020...) avec la constatation d'une diminution des volumes de bois charriés lors des inondations.

Un entretien régulier est maintenant en place. Il est effectué soit par l'équipe verte de l'EPTB Gardons, soit par des entreprises, selon une fréquence d'intervention adaptée aux enjeux.



Intervention de l'équipe verte de l'EPTB Gardons en Cévennes

Des travaux hydrauliques pour la protection de 25 000 habitants

Depuis la crue de septembre 2002, de très nombreuses actions ont été menées en termes de travaux hydrauliques. Les digues de Comps et d'Aramon ont été remises en état suite à des ruptures causées par le Gardon en 2002. Les digues d'Alès, d'Anduze et de Remoulins ont connu des travaux de restauration et de confortement : protection des pieds d'ouvrage, réalisation d'ancrages et de contreforts. Les barrages de Saint-Geniès-de-Malgoirès et de Théziers ont été réalisés respectivement en 2010 et 2003. Un important projet de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge a été initié par le Département du Gard. Il doit se concrétiser dans le cadre du PAPI Gardons n°3.

Le suivi et l'entretien des digues et des barrages ont été modernisés par des inspections régulières et un contrôle par les services de l'État. En 2018, l'EPTB Gardons est devenu le gestionnaire de la plupart de ces ouvrages qui protègent 25 000 habitants. Le Département du Gard est resté gestionnaire du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge.

Les digues du Briançon largement endommagées, ont été effacées au profit d'un lit renaturé sur la commune de Théziers. Des travaux complémentaires ont été conduits : désobstruction du Berbezier à la Grand-Combe et du pont de la route départementale 500 sur le Gardon à Montfrin, mise à ciel ouvert et renaturation du Briançon à Domazan, réalisation de protections de berges sur différents sites (Anduze, Tornac, Salles-du-Gardon, Moussac, Brignon, Uzès, Serviers, La Baume, Saint-Maximin, Montfrin, Remoulins).



Barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès en construction

L'EPTB GARDONS EN MOUVEMENT

Du nouveau pour la structure

Une nouvelle compétence depuis 2018 : la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

La GEMAPI recouvre les différentes actions nécessaires à la prévention des inondations (entretien et aménagement des cours d'eau, gestion des ouvrages hydrauliques tels que les digues et barrages...) et à la restauration des milieux aquatiques (rivières, zones humides...). Cette compétence a été attribuée aux Communautés d'agglomération et aux Communautés de communes. Après un travail conséquent des élus du bassin versant des Gardons, elle a été confiée à l'EPTB Gardons (ex SMAGE des Gardons transformé à cette occasion en EPTB Gardons) qui exerçait déjà les missions de gestion de l'eau et des cours d'eau pour une grande partie du territoire.

Des conséquences financières préjudiciables aux missions de l'EPTB

Conséquence directe de la mise en œuvre de la GEMAPI, une réorganisation forte des politiques locales s'est engagée, marquée notamment par le désengagement financier du Département du Gard qui ne pouvait plus contribuer directement à cette nouvelle compétence. Cette réorganisation a entraîné la perte de 40% des ressources financières de l'EPTB. Les élus du syndicat ont conduit à nouveau un travail poussé sur l'évolution de l'EPTB à la fois pour faire face aux enjeux immenses du territoire (inondations, sécheresses, changement climatique, qualité des milieux aquatiques...) mais aussi pour mobiliser les moyens financiers indispensables pour conduire les actions.

Une évolution structurelle pour faire face aux enjeux immenses du territoire

Après la réalisation de nombreux scénarios chiffrés sur 2022 à 2030, les élus ont retenu un scénario d'évolution qui permet le maintien des actions de l'EPTB Gardons et le déploiement de moyens supplémentaires sur la ressource en eau, très tendue sur notre territoire, l'entretien des cours d'eau, la communication et la sensibilisation, pour mieux faire connaître les nombreuses actions du syndicat et se rapprocher ainsi des citoyens.

Les cotisations ont dû augmenter et se situent entre 6 et 18 €/habitant/an selon les territoires. Elles se répercuteront en grande partie sur la taxe GEMAPI. Cette taxe, non obligatoire



Méryl DEBIERRE

1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE DE L'EPTB GARDONS



Parce que la résilience territoriale aux risques naturels nous permet d'appréhender la récurrence des événements les plus impactant de notre territoire, il nous appartient de déployer nos efforts et d'éveiller la conscience collective aux enjeux de demain.

enjeux de demain.

Il est devenu urgent de travailler à l'amélioration de la culture du risque, de façon conjointe et durable.

La gestion des inondations, la quantité de l'eau et la question des stockages, la préservation des milieux et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, sont autant de problématiques et d'enjeux sur lesquels nous devons progresser de manière à limiter l'impact des événements climatiques extrêmes qui n'auront de cesse de progresser dans les années à venir.

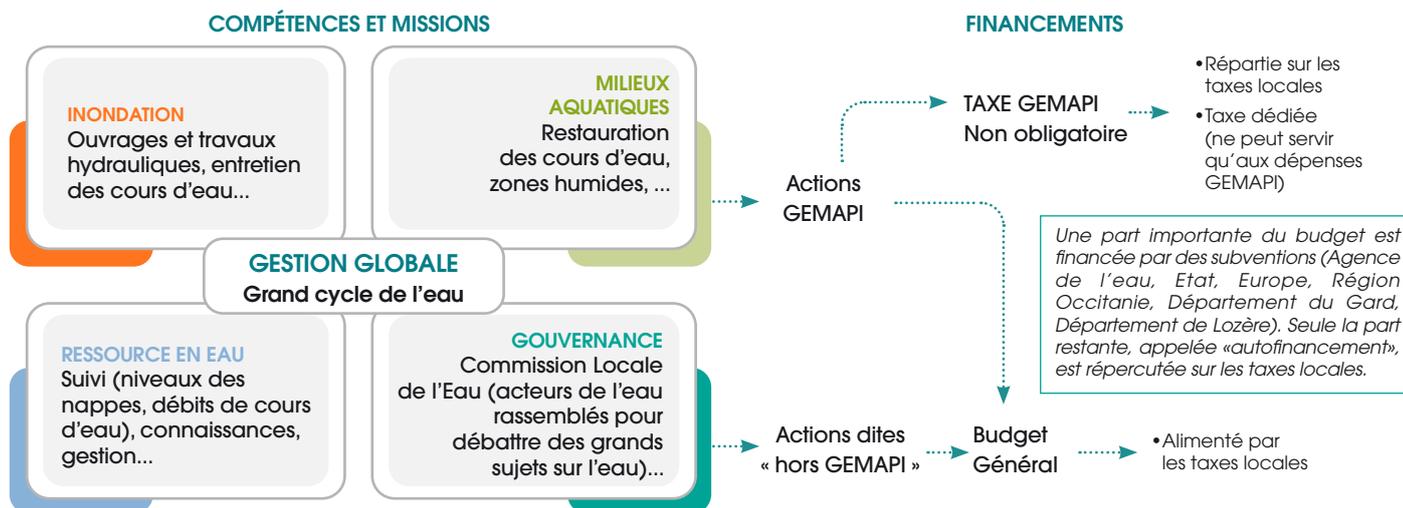
L'urgence climatique n'est pas seulement théorique. Nous devons agir au quotidien pour la préservation de nos espaces et c'est ensemble que nous y arriverons.

Nous avons ainsi construit l'évolution de notre syndicat de manière à nous permettre de poursuivre nos efforts et d'œuvrer dans le sens de l'intérêt commun. >>>

mais finalement quasiment indispensable, a été créée spécifiquement par le législateur pour prendre en charge uniquement les dépenses liées à la compétence GEMAPI (taxe dite « dédiée »). Il s'agit d'une taxe locale qui se répartit sur les taxes foncières, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'EPTB Gardons en quelques mots

- Territoire d'intervention : le bassin versant des Gardons, c'est-à-dire le territoire qui draine l'eau vers le Gardon.
- Membres de l'EPTB Gardons : Alès Agglomération, Nîmes métropole et 6 communautés de communes : Pont du Gard, Pays d'Uzès, Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, Cévennes au Mont Lozère, Piémont cévenol, Pays de Sommières
- 200 000 habitants - 170 communes - 2 départements : Gard et Lozère
- Compétences : missions liées au « grand cycle » de l'eau (gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant - cf. schéma ci-dessous). La gestion de l'eau sur le « petit cycle » (eau potable, assainissement, pluvial) est assuré localement par les intercommunalités.



FIL D'ACTUALITÉ

Retour sur les événements de l'année

L'actualité sur le bassin versant des Gardons est très riche. Nous vous proposons quelques dates qui ont plus particulièrement marqué l'année écoulée depuis la parution du dernier journal des Gardons.

9 septembre 2021



Karine BONACINA, directrice de la délégation de Montpellier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Max ROUSTAN, Président de l'EPTB Gardons

Signature de l'avenant du contrat de rivière Gardons

93 millions d'euros pour 322 opérations pour l'eau potable, l'assainissement et la restauration des milieux aquatiques

Signature de la convention PAPI Gardons n°3

28 millions d'euros pour 28 actions pour réduire le risque inondation sur le bassin versant des Gardons dans les 6 prochaines années.



11 janvier 2022

Barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge

mars 2022



Digue d'Anduze

Travaux sur la digue d'Anduze

Intervention pour le comblement d'une cavité apparue dans le corps de digue.

Conférence de presse sur l'opération de relocalisation sur le bassin versant du Grabieux

41 propriétaires particulièrement exposés se sont vus proposer une acquisition amiable de leur bien pour qu'ils puissent se reloger hors zone inondable.



17 mars 2022

Max ROUSTAN Président de l'EPTB Gardons et Christophe RIVENQ, Président d'Alès agglomération

9 mai 2022



Max ROUSTAN, Président de l'EPTB Gardons accompagné notamment de Karine BONACINA, directrice de la délégation de Montpellier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Nicolas CARTAILLER, Maire de Remoulins, Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard, Muriel DHERBECOURT, conseillère départementale du Gard et Méryl DEBIERRE, 1ère Vice-Présidente de l'EPTB Gardons

Inauguration de la passe-à-poissons du seuil de Remoulins

Cette passe à poissons bénéficie à toute la faune aquatique, notamment à l'alose, poisson migrateur de la Méditerranée, qui peut désormais remonter 9 km de lit du Gardon supplémentaires pour se reproduire.

Retrouvez le détail de toutes ces actualités sur le site internet de l'EPTB Gardons : www.les-gardons.fr

GARDONS EN TÊTE

Le citoyen, acteur de la prévention du risque inondation

Chacun d'entre nous peut être concerné par les inondations : le logement, les routes empruntées, le lieu de travail, l'école des enfants sont autant d'occasion d'être touché par le débordement des cours d'eau. Mieux vaut s'y préparer et adopter les bons comportements lors des crues.

Se renseigner avant, se tenir informé pendant

Pour prendre connaissance des zones inondables, rendez-vous sur le site NOE : <https://noe.gard.fr>. Une cartographie est à votre disposition.

Encas d'événements pluvieux et de risque de crues, renseignez-vous sur le site de Météo France dédié à la vigilance :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

ainsi que sur le site du SPC Grand Delta Vigicrues qui détaille la situation sur les principaux cours d'eau :

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

France Bleu Gard Lozère sera également une source d'information précieuse en cas de crue.

La Mairie de votre commune et l'EPTB Gardons pourront également vous renseigner.

Adapter son logement en bénéficiant d'aides publiques

Les mesures d'adaptation du bâti au risque inondation décrites dans le schéma ci-dessous sont maintenant devenues courantes. Les travaux peuvent être financés à 80% par l'État et sont parfois obligatoires. L'EPTB Gardons peut vous renseigner.



Sabine CHATEL

HABITANTE D'ARAMON ET ORGANISATRICE DU FESTIVAL EMERGENCES

Avant les paysans disaient : « Le Gardon est venu dans la nuit », c'était normal et c'était bien, ça amendait les terres.

À l'époque, on construisait des maisons sur pilotis et on habitait à l'étage. Au rez-de-chaussée, on installait les ateliers et on stockait les machines. Aujourd'hui on croit maîtriser la nature, mais c'est une illusion. Habiter à Aramon est un privilège d'une certaine façon, mais cela demande aussi d'être conscient des risques d'inondation liés au Rhône et au Gardon, et de savoir comment se comporter en cas de crue. Plus largement, il s'agit d'avoir une attitude plus responsable vis-à-vis de la ressource en eau. Quand on habite au bord d'un cours d'eau, être inondé fait partie de l'ordre naturel des choses mais il faut avoir conscience du danger, être préparé et surtout rester prudent. >>>

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION?

- JE M'INFORME**
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS**
- JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des personnes vulnérables
- JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts.
- JE NE SORS PAS.**
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre
- JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**
- JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED.**
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture
- JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,** ils sont en sécurité

JOURNAL DES GARDONS : Abonnez-vous gratuitement ! sur simple demande adressée à l'EPTB Gardons

Journal d'information de l'EPTB Gardons
n°17 Septembre 2022/ édition 5 200 exemplaires
Directeur de publication : M. ROUSTAN
Rédacteurs en chef : L. GEORGES - E. RETAILLEAU
Maquette : Crayon bleu
Impression : Pure Impression
Dépôt légal : septembre 2022



EPTB Gardons - 6, Avenue Général Leclerc - 30000 Nîmes
eptb.gardons@les-gardons.fr - Tél: 04 66 21 73 77

www.les-gardons.fr

